

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....¹⁸³ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU
RENOUVELLEMENT DU REGIME FISCAL ET DOUANIER DE FRIGUIA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/025/AN du 16 juin 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....¹⁷⁷ /PRG/SGG du ²⁶ JUL. 2017, portant promulgation
de la Loi L/2017/025/AN du 16 juin 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole d'Accord relatif au renouvellement du Régime Fiscal
et Douanier de FRIGUIA.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ²⁶ JUL. 2017


Prof. ALPHA CONDE